



L'offensive d'Enedis (et de l'Etat) pour mettre au pas ceux qui refusent le Linky

Enedis SA (avec le soutien de l'État) aura tout essayé pour nous imposer le Linky, un "capteur-compteur communicant" (aujourd'hui appelé "évolué"). La Cour des comptes a dénoncé un gouffre financier au détriment des usagers et des contribuables, qui a entraîné la destruction de 36 millions de compteurs qui fonctionnaient pour d'autres peu durables, qui collecte nos données privées au profit de quelques industriels et entraîne des problèmes de santé pour une partie croissante de la population.

Depuis les débuts du déploiement des Linky, Enedis utilise diverses stratégies pour contraindre les opposants : intrusion sur les terrains privés et installations sans autorisation, menaces verbales ou courriers affirmant l'"obligation" (démentie par les tribunaux), intimidations et chantages divers. Pourtant, ces manœuvres sur la longue durée [1] n'auront pas réussi : à ce jour (d'après les chiffres d'Enedis), en France plus de 10% des foyers (environ 3,6 millions) ne sont toujours pas équipés de Linky !

Situation insupportable pour le pouvoir en place et les lobbies industriels, de fait englués dans d'innombrables conflits d'intérêts. Précédemment, ce même pouvoir incitait les préfetures à contrer les mairies (près de 1000) ayant pris des arrêtés de restrictions ou d'opposition à la pose. Il est cependant désarmé face à une position non violente et ferme de refus d'individus et [collectifs répartis sur tout le territoire](#).

Il tente aujourd'hui la surtaxation de ceux qui refusent le Linky ([délibération de la commission de régulation de l'énergie du 21/06/2023](#) [2]): exemple pour la mise en service sur raccordement existant, celui équipé d'un Linky paierait 2,06 € quand celui qui n'en a pas paierait 46,03 € (dans le tarif actuel tous paient 11,62 €) !
Même discrimination pour les prestations "relevé spécial" : l'équipé Linky 1,96 €, le non équipé 58,59 € (tarif actuel 27,08 €)...

Par ailleurs, Enedis s'en prend à Philippe (en Saône et Loire), en lui coupant l'accès au réseau électrique depuis le 26 mai 2023. En effet, Philippe refuse le remplacement de son compteur blanc (dont l'affichage n'indiquait plus les index de consommation) par un Linky. Il invoque des problèmes respiratoires lourds nécessitant l'usage quotidien d'un appareil d'assistance respiratoire. Le tribunal de Mâcon, lors d'une audience en référé le 11 juillet, reconnaît son besoin, mais le juge, peu au fait des subtilités techniques, s'est fait abusé par l'avocat d'Enedis qui, depuis, cherche à imposer le Linky. L'affaire devrait se poursuivre au fond, mais cela va prendre du temps, au détriment de Philippe. Cette coupure totale est illégale puisque, depuis 2000, l'électricité est reconnue comme un bien de première nécessité. Philippe est à jour de ses règlements à EDF (son fournisseur) qui n'a apparemment rien demandé à Enedis...

Depuis plusieurs années Enedis tente aussi la voie judiciaire. Mais la justice n'a jamais entériné une quelconque obligation faite aux usagers d'accepter la pose d'un Linky. Et le pouvoir ne peut toujours pas envoyer ses policiers, gendarmes pour les poser de force...

Au contraire des victoires ont été obtenues à [Toulouse](#), [Foix](#), [Tours](#), [Grenoble](#), [Aix en Provence](#), [Saint Etienne](#), [Valence](#), [Bordeaux](#) (pour cette dernière, [Enedis a même voulu aller en cour de cassation contre les plaignant-es](#) ... y renonçant juste avant le procès !) qui confirment la dangerosité du Linky pour des personnes électrohypersensibles (ou qui le deviennent par sa faute). Une autre action à [Nanterre a abouti à la condamnation d'Enedis](#) pour non respect des règles de sécurité lors de l'installation d'un Linky...

Une action nationale des collectifs Stop Linky est par ailleurs engagée auprès du Conseil d'Etat contre la volonté de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) de surtaxer les usagers sans Linky à partir de 2025. Nous considérons, avec notre avocat Me Boda, ces mesures comme étant discriminatoire et en contradiction avec les principes mêmes du service public. Cette procédure va intégrer la contestation de la dernière note de la CRE.

[1] Le mouvement de résistance contre le Linky est engagé depuis 2010. Une [étude scientifique de 2021](#) montre une analyse historique de ces actions écologiquement conscientes et solidaires, voulant rompre avec la "technologisation" de nos vies.

[2] La commission de régulation de l'énergie (CRE) est actuellement présidée par Emmanuelle Wargon, une macroniste de choc.